

JMB/PA
N° 2025 - 84

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **quatre juin à dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary, sous la présidence de **Monsieur André Mir**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2025

**APPROBATION DU
COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU 15 MAI 2025**

PRÉSENTS : André Mir, Jacques Salat, René Daran, Christophe Bourrec, Marie-Françoise Vidalon, Alain Dedieu, Hélène Guiounet, Marie-Pierre Forgue Superbie, Sophie Rey, Daniel Gaspa, Nicolas Herqué, Jean-Henri Mir.
ABSENTS/EXCUSÉS : Philippe Aizier (procuration à André Mir).
Aline Nars (procuration à René Daran).
ABSENT : Jacques Roca

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **12**

Votes pour : 14
Abstention : 0
Vote contre : 0

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels son au nombre de **12** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, **Madame Marie-Pierre Forgue Superbie** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Affiché à la porte de la Mairie
Le 11 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ssaint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André Mir, Maire.

PRÉSENTS : André Mir, Philippe Aizier, Jacques Salat, René Daran, Christophe Bourrec, Marie-Françoise Vidalon, Alain Dedieu, Hélène Guiounet, Jacques Roca, Marie-Pierre Forgue Superbie, Sophie Rey, Daniel Gaspa, Nicolas Herqué.
ABSENTS/EXCUSÉS : Aline Nars (procuration à André Mir), Jean-Henri Mir.
SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Jacques Salat

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

1/ Dissolution de la régie municipale accueil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prononcer la dissolution de la Régie Municipale Accueil à autonomie financière et dotée de la personnalité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire communale,
- D'autoriser la reprise des contrats et conventions en cours par la nouvelle Régie à simple autonomie financière chargée de l'exploitation du refuge de l'hospice du Rioumajou,
- D'autoriser Monsieur le Maire à clôturer le budget de la Régie accueil ainsi que les régies de recettes et les comptes de dépôts de fonds associés,
- De reprendre au budget communal les résultats d'exécution budgétaire 2024 du budget de la Régie Accueil ainsi que les dettes et créances qui y sont rattachées au 31 décembre 2024.

2/ Création de la Régie Municipale restauration-hébergement dotée de la seule autonomie - financière -Approbation des statuts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La création de la Régie Municipale restauration - hébergement dotée de la seule autonomie financière, chargée de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial (exploitation du refuge de l'hospice du Rioumajou et du point buvette - restauration du Col du Portet), et appliquant la nomenclature comptable M4.

- Que les opérations de la Régie seront assujetties à la TVA.
- D'approuver le projet de statuts de la Régie correspondante dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- De désigner, comme suit, quatre représentants de la Commune et deux socio-professionnels au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie restauration - hébergement

Représentants de la Commune :

Monsieur André Mir

Monsieur Philippe Aizier

Madame Aline Nars

Monsieur René Daran

Socio-professionnels :

Monsieur Florian Del Burgo

Monsieur Jean-Marie Mir

- De désigner en qualité de Directeur de la Régie, Monsieur Jean-Marc Bizern, Directeur Administratif et Financier de la Mairie ;
- D'approuver le montant de la dotation initiale de la Régie, soit 8 966,96 € en nature et 80 000 € en espèces, remboursable sur une durée ne pouvant excéder 20 ans, selon un échéancier établi par le Directeur, visé par le Conseil d'Exploitation et approuvé par le Conseil Municipal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire communale ainsi que les actes subséquents à la création de cette régie.

3/ Rapport d'activités 2024 de l'office de tourisme de Saint-Lary Soulan

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de la communication du rapport d'activités 2024 de l'office de tourisme de Saint-Lary Soulan.

4/ Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies des Hautes-Pyrénées (SDE 65)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées annexés à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, tout document relatif à cette affaire communale.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 20h40



Le Maire,

André Mir